

ARRETE 2026/050  
PORTANT UNE DELEGATION DE  
CONSEILLERE DELEGUEE CCAS

Le Maire de Sailly-Lez-Lannoy,  
Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la séance d'installation du Conseil Municipal du 21 mars 2026.

ARRETE

Article 1er : A compter du 21 mars 2026, Madame HUYGHE Bernadette est nommée Conseillère Déléguée à effet d'exercer les fonctions suivantes :

CCAS

Pour intervenir dans les domaines suivants :

- Relations avec les partenaires (Etat-CAF-Conseil Général-Associations).
- Développement des actions envers les personnes âgées.
- Soutien aux associations caritatives.
- Aides aux personnes en difficulté.
- Relations avec les services d'urgence sociale.
- Questions liées au logement locatif.

Article 2 : Le secrétaire Général de Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié au recueil des actes administratifs,
- Transmis à Monsieur le Préfet ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Receveur,
- Notifié à l'intéressé(e)

La Conseillère Déléguée,  
Bernadette HUYGHE.



Le Maire,  
Eric SKYRONKA

